



UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS
BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 23-F
7 janvier 1998
Original: anglais

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Pour action

Point de l'ordre du jour: 1.2

SÉANCE PLÉNIÈRE

Kenya (République du)

NOUVELLE QUESTION SUR LES MODÈLES DE TARIFICATION ET LES
MÉTHODES DE CALCUL DES COÛTS

A Exposé du problème ou de la situation

Le niveau et la structure des tarifs de télécommunication ont un rôle important à jouer, tout au moins dans la création de ressources financières internes qui sont, dans la plupart des cas, réinvesties dans les programmes de développement et utilisées pour couvrir les dépenses récurrentes des entités de télécommunication. Les tarifs peuvent aussi inciter à utiliser efficacement le réseau et les services, améliorer la fourniture de services universels et avoir un effet multiplicateur dans les autres secteurs de l'économie étant donné que les télécommunications sont un service commercial et qu'elles facilitent le développement économique. Ce rôle pourrait être renforcé si plusieurs pays appliquaient une tarification adaptée.

Les tendances et l'évolution de l'environnement des télécommunications ont d'importantes répercussions sur la tarification; elles incitent notamment à appliquer une tarification optimale orientée vers les coûts, condition devenue indispensable si l'on veut renforcer de façon durable le rôle des tarifs de télécommunication.

La plupart des pays en développement ne disposent pas des compétences ni de l'expérience nécessaires pour établir des tarifs optimaux orientés vers les coûts leur permettant de tirer pleinement parti des politiques, stratégies et pratiques de tarification en télécommunication.

Il est donc nécessaire d'aider ces pays à établir une structure et des niveaux de tarifs optimaux orientés vers les coûts pour les services de télécommunication de Terre, spatiaux et sous-marins et notamment les taxes et les clés de répartition, les taxes de transit et les taxes d'interconnexion.

- Pour des raisons d'économie, ce document n'a été tiré qu'en un nombre restreint d'exemplaires. Les participants sont donc priés de bien vouloir apporter à la réunion leurs documents avec eux, car il n'y aura pas d'exemplaires supplémentaires disponibles.

Question qu'il est proposé d'étudier

KEN/23/1

- 1 Définir et élaborer la réglementation et les politiques nécessaires en vue d'établir une structure et des niveaux optimaux orientés vers les coûts en matière de tarification des télécommunications à la fois pour les services nationaux et internationaux.
- 2 Définir et établir des catégories de services de télécommunication et les coûts associés intervenant dans la tarification.
- 3 Définir, recenser ou élaborer des méthodologies et des modèles de tarification et d'établissement des coûts appropriés permettant aux pays en développement d'appliquer des tarifs de télécommunication optimaux orientés vers les coûts et de fournir des services universels.
- 4 Elaborer des recommandations et des lignes directrices appropriées que pourront éventuellement utiliser les pays en développement pour appliquer des tarifs optimaux orientés vers les coûts aux divers services de télécommunication.

B Résultats escomptés

- 1 Document sur la politique et la réglementation concernant les tarifs optimaux orientés vers les coûts applicables aux services de télécommunication dans les pays en développement.
- 2 Lignes directrices et recommandations sur les notions d'efficacité et d'établissement des coûts pour définir des niveaux et une structure de tarification des télécommunications dans les pays en développement.
- 3 Modèles de tarification et d'établissement des coûts à utiliser pour définir une structure et des niveaux de tarifs de télécommunication optimaux orientés vers les coûts dans les pays en développement.
- 4 Modèles comparatifs de tarification et d'établissement des coûts entre un pays développé et un pays en développement.

Echéance pour l'obtention des résultats

Fin 1999.

"Auteurs de propositions" - Personnes ayant demandé que la question ou le thème soit mis à l'étude

Kenya.

Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

- Etats Membres
- Membres des Secteurs
- Organisations régionales
- Secteurs de l'UIT

Destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunications	*	*	*
Instances de réglementation des télécommunications	*	*	*
Prestataires de services (opérateurs)	*	*	*
Fabricants	*	*	*

Les résultats seront particulièrement utiles aux prestataires de services, aux instances de réglementation des télécommunications ainsi qu'aux décideurs en matière de télécommunications.

Pour appliquer les résultats il conviendrait d'avoir recours à différents moyens, notamment: diffusion d'informations, organisation de séminaires, d'ateliers, de conférences, etc.

Méthode proposée pour traiter la question

- Groupe d'experts dans le cadre des activités du BDT.